



Association Burkina-Santé

« Bourse Culture et loisirs »

Livres, Jeux, Jouets et Musique

Dimanche 22 mai 2022

De **08h00** à **16h00**, salle des fêtes de Prunay.

Règlement

- La Bourse est ouverte exclusivement aux particuliers, sous condition de renvoyer le coupon d'inscription totalement et correctement rempli, accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « Burkina Santé » ainsi que la copie obligatoire de la pièce d'identité.
- Le prix de l'emplacement est de 7 euros. L'emplacement comprend 1 table (fournie) de 2 x 0,80 mètres (dimensions à titre indicatif), les objets peuvent aussi être placés devant et sous la table à condition de ne pas gêner le passage des visiteurs. Il ne sera pas perçu de commission sur les ventes réalisées. Il est possible de réserver plusieurs emplacements.
- Installation des exposants de 7h00 à 8h00. Ouverture au public de 8h00 à 16h00. Rangement après 16h00. Fermeture de la salle à 17h00.
- Date limite des inscriptions : **jeudi 19 mai 2022**
- Toute déclaration et/ou vente frauduleuse sera sanctionnée par l'exclusion. S'agissant d'une bourse aux livres, jeux, jouets et musique : seuls ces articles seront autorisés à la vente.
- La vente d'animaux est strictement interdite.
- La réservation et la mise en place du stand doivent se faire par un adulte, qui reste responsable des mineurs qui l'accompagnent.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé en l'état initial et de remporter tous ses invendus chez lui.
- Le nombre de places est limité. La priorité sera attribuée par ordre d'arrivée des inscriptions. Les emplacements seront distribués au fur et à mesure de la validation des réservations.
- L'association se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.
- L'association se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'inscriptions insuffisantes.
- Attention ! Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à de telles manifestations, vous vous livrez à une activité clandestine. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi et vous risquez en outre une vérification approfondie de votre situation fiscale et commerciale. Si les objets mis en vente se révèlent être volés, vous encourez les sanctions prévues à l'article 321-1 et suivants du Nouveau Code Pénal.
- En application de l'article 321-7 du code pénal, les organisateurs doivent tenir un registre d'identification des vendeurs, ce registre doit en plus des rubriques concernant l'identité du vendeur porter la mention de la remise par les participants d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut ainsi procéder à l'exclusion.
- Le renvoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.



Association Burkina-Santé

« Bourse Culture et loisirs »

Livres, Jeux, Jouets et Musique

Dimanche 22 mai 2022

De 08h00 à 16h00, salle des fêtes de Prunay.

Bulletin d'inscription / Attestation sur l'honneur

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

Nature des objets vendus :

N° de pièce d'identité : type de pièce d'identité :

Lieu de délivrance : Date de délivrance :

Joindre une copie de votre pièce d'identité.

Réserve emplacement(s) à 7€ soit un montant total de

Chèque libellé à l'ordre de Burkina Santé

Je soussigné :

- **Déclare avoir pris connaissance du règlement de cette bourse et le respecter.**
- **Déclare respecter la réglementation de la Vente au Déballage défini à l'article L310-2 du Code de commerce.**
- **Atteste sur l'honneur ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).**

Fait à le,.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Bulletin à renvoyer accompagné de la photocopie de la pièce d'identité ainsi que du règlement à :

Mme Chantal KERE
3 rue de la Peille
51360 PRUNAY
06 72 79 75 87